



- LEGENDE**
- Zone UA : zone urbaine de forte densité.
 - Zone UB : zone urbaine de moyenne densité.
 - Zone UC : zone urbaine de faible densité.
 - Zone UZ : zone industrielle et artisanale.
 - Zone 1AUa : zone à urbaniser à court et moyen terme de moyenne densité.
 - Zone 1AUC : zone à urbaniser à court et moyen terme de faible densité.
 - Zone 1AUz : Extension zone d'activité (artisanat et industrie)
 - Zone agricole
 - Zone naturelle et forestière
 - Carrière
 - Secteur inondable
 - Secteur de débordement constaté de nappe
 - Tracé de l'A28
 - Tracé de l'A88
 - Voie bruyante
 - Limite de zone
 - Limite de secteur
 - Limite communale
 - Emplacements réservés: (Bénéficiaire : la Commune)
 - Espaces boisés classés à conserver
 - Siège d'exploitation agricole
 - Marge de recul à respecter

APPROBATION
 4ème Modification du PLU
 1ère Révision Allégée
 2ème Révision Allégée
 3ème Révision Allégée

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Communautaire du :

Le Président

P.L.U. initial approuvé le 08/08/2005
 1ère Modification approuvée le 08/09/2008
 2ème Modification approuvée le 23/03/2009
 3ème Modification approuvée le 23/02/2011

CHAILLOUE

ORNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Agence B2
 Pascal MICHEL architecte DPLG-urbaniste DESS
 L'Agora, 1 place du 1er décembre 1945 BP 91
 14204 HEROUVILLE-ST-CLAIR cedex
 tél 02 31 95 55 32 / fax 02 31 43 97 78

2.1/ PLAN DE ZONAGE
 éch.1/5000